

COMMUNIQUE
**JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE
CONTRE LES FEMMES**

Le Sénégal, à l'instar de la communauté internationale, célèbre le 25 Novembre, proclamé Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 54/134 du 17 décembre 1999.

Comme à l'accoutumée, cette journée est marquée d'une pierre blanche, vu la recrudescence des cas de violence notés dans ce pays et dans tant d'autres où les femmes et les petites filles sont toujours considérées comme de simples objets ou des esclaves et continuent de subir toutes sortes de violences et autres formes de traitements cruels, inhumains et dégradants. Les femmes pourtant bénéficient universellement des droits et principes consacrant l'égalité, la sécurité, la liberté, l'intégrité et la dignité de tous les êtres humains.

Au Sénégal, de façon récurrente, des femmes sont victimes d'abus sexuels, de violences conjugales graves et même de meurtres, sous les coups de leurs conjoints ou ex-conjoints, de leurs proches ou de parfaits inconnus ayant croisés leurs routes. Il faut souligner cependant que ces violences subies par les femmes ne sont pas que conjugales ou familiales, car survenant aussi bien dans la rue, dans les transports en commun, à l'école ou dans le monde du travail.

De pareilles violences, qu'elles soient physiques ou psychiques, sexuelles ou culturelles telles que les mutilations génitales féminines (MGF) ou autres humiliations et abus multiples à l'endroit des femmes et des petites filles, demeurent totalement inacceptables. Elles sont la plupart du temps légitimées par des stéréotypes liés au genre et à la légitimité de la soumission de la femme reposant sur des arguments liés à la tradition et aux valeurs culturelles, ouvrant ainsi une brèche à toute sorte de dérive.

C'est pourquoi l'Action pour les Droits Humains et l'Amitié (ADHA) s'indigne profondément de la situation que vivent ces femmes et ces filles dont la dignité humaine est dangereusement niée, étant enfermées, battues, blessées, mutilées, violées, harcelées, dominées, possédées, rabaissées, exploitées et tuées. Très peu de cas sont portés devant les Cours et Tribunaux, la majorité étant soit tue par les victimes elles-mêmes, soit étouffée par l'entourage.

Malgré les initiatives émanant de nos autorités, de lourds préjugés sexistes sont toujours ancrés dans nos sociétés, rendant ainsi l'accès des femmes à la justice bien plus complexe. En effet, les expériences dont elles sont parfois victimes ont tendance à ne pas être considérées à la juste mesure de leur gravité. Elles finissent très souvent par garder le silence ou tentent de régler ces questions extrêmement préoccupantes en vase clos, sans aucune assistance légale, voir médicale. Les conséquences de cette non-assistance peuvent être très problématiques et engendrent dans une grande partie des cas des troubles physiques et psychologiques conséquents.

ADHA encourage donc l'Etat à faire preuve de plus de considération à l'égard des femmes et des petites filles ;

ADHA recommande vivement le renforcement des capacités des organisations de la société civile dans la lutte contre les violences faites aux femmes et le lancement de campagnes de sensibilisation de grandes envergures afin d'éradiquer ce phénomène ;

ADHA appelle à l'application rigoureuse des instruments de protection tels que : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention contre la Torture et autres Peines ou Traitements Cruels, Inhumains ou Dégradants et la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes ;

ADHA interpelle enfin les autorités compétentes, les juges et toutes les organisations de défense des droits humains, pour une réelle prise en charge de la question liée au genre.

Fait à Dakar, le 25 Novembre 2019

ADAMA MBENGUE

Président Action pour les Droits Humains et l'Amitié (ADHA)

Siège : Usine Béne Tally / Darou Azur Rufisque Ouest, Dakar SENEGAL

Reconnaissance N : 13108/

Contact : 00 221 77 551 37 94 / 33825128, Twitter: <https://twitter.com/adhango>, site web : www.actiondha.org (En construction) E-MAIL : actiondhasn@gmail.com / mradamambengue@outlook.com